

# PERMANENCES

MSA

mercredi 6 janvier  
9h>12h (bureau n°1)

CPAM

vendredi 8, 15, 22 & 29 janvier  
9h>11h (bureau n°1)

CAF

mardi 5, 12, 19 & 26 janvier  
14h>16h (bureau n°1)

CLIC

lundi 4, 11, 18 & 25 janvier  
9h>12h (bureau n°1)

CONSULTATION DES NOURRISSONS

Pas de consultation en janvier  
Pesée jeudi 10 janvier

Renseignements : CDAS Janzé - 02 99 47 57 80

RELAIS ACCUEIL ASSISTANTES MATERNELLES

le 1<sup>er</sup> vendredi du mois

10 h à 12 h au CDAS de JANZÉ  
sur rendez-vous - 02 99 47 57 80

SECOURS CATHOLIQUE

samedi 2 et 16 janvier bd Alphonse-Richard

PACT-ARIM

mardi 12 janvier, de 9 h à 12 h  
Maison du développement  
rue Louis Pasteur

## SUR RENDEZ-VOUS

ARCHITECTE-CONSEIL

vendredi 8 janvier

14h>16h (1<sup>er</sup> étage, prendre RDV en mairie)

C.R.A.M.B

rendez-vous au 0 821 10 35 35

Assistante Sociale D.A.S

Le mardi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h

Maison du développement - Retiers

Prendre RDV au CDAS de Janzé [02 99 47 57 80]

Assistante Sociale M.S.A.

Centre Social de La Guerche [02 99 96 22 44]

C.I.C.A.S.

À Janzé, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois

0820 200 075

MÉDECIN C.H.S.P.

à l'ADMR de Retiers

contact : CHS - 02 99 33 39 00

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE

ET FAMILIALE

C.D.A.S. de Janzé - 02 99 47 57 80

BOUTIQUE DE GESTION

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis, de 9 h à 17 h

Maison du Développement [02 99 86 07 47]

PERMANENCES JURIDIQUES

Prendre rendez-vous au 02 99 43 64 87

> notaire : 22 janvier

> avocat : 8 janvier

> conciliateur de justice : 27 janvier  
(Prendre RDV au 02 99 43 51 41)

# MÉMENTO

INFIRMIERS - 7 jours/7, 24 h/24

Centre de soins - A.D.M.R. : 02 99 43 52 80

Cabinet ERHEL - LANGOUET - VERMILLARD

02 99 43 65 41

TAXIS-AMBULANCES-POMPES FUNÈBRES

Christian CHAPELET : 02 99 43 61 61

PHARMACIES

1 Janvier > GARDES - LOUVIGNÉ-DE-BAIS

3 Janvier > GUIVARC'H - COËSMES

10 Janvier > IZARD - LA GUERCHE DE BRETAGNE

17 Janvier > LUGAND - RETIERS

24 Janvier > DEBROIZE - MARCILLÉ-ROBERT

31 Janvier > LORY-JAMET - BAIS

MAISON MÉDICALE > 02 99 43 44 45

(La nuit, les week-ends et jours fériés,  
en l'absence de votre médecin traitant)

12 rue Louis Pasteur (après La Poste)

Semaine : 20h>24h / Samedi : 12h>24h

Dimanche et jours fériés : de 8h>24h

En cas d'urgence après minuit,  
appeler le 15 qui contactera le médecin de la  
maison médicale de garde.

## ARCHERS DE LA ROCHE AUX FÉES

Les 16 et 17 janvier 2010 à Retiers (salle Bernard Papin) aura lieu le **championnat départemental de tir à l'arc**. Une belle occasion de découvrir ce sport : samedi à partir de 14h et dimanche à partir de 10h. Entrée gratuite.

## CULTURE POUR TOUS AU PAYS DES FÉES

### > Week-end Théâtre

Samedi 30 janvier 2010 à 20h30 et dimanche 31 janvier 2010 à 16h00, week-end Théâtre avec la jeune troupe des Arts Maniaques de Pont-Péan qui vous présentera « CARNAVAL » une comédie à 100 à l'heure. Tarif : 6 €, gratuit pour les moins de 12 ans et les chômeurs.

Renseignements > 02 99 43 61 98.

### > Vidéo reportage

Jeudi 21 janvier à 20h30 au cinéma Le Restéria, un vidéo reportage «**COMPOSTELLE Chemins de rencontre**». Depuis un millénaire, Saint-Jacques-de-Compostelle attire les pèlerins de tous les continents. Pourquoi marchent-ils pendant des semaines vers le soleil couchant jusqu'à la fin des terres du vieux continent ?



### > Week-end dessin et peinture

Les samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 janvier 2010 (chaque jour de 14h à 17h30) salle n°1 derrière la mairie).

Renseignements > 02 39 43 57 33

### > Dictée

Elle aura lieu le mercredi 6 janvier 2010 à 14 heures précises, au collège « La Roche Aux Fées » rue Anatole Le Braz à Retiers.

Renseignements > 02 99 43 57 02

### > Jeu des chiffres et des lettres

Le 6 janvier, après la dictée, pour ceux qui le désirent à 14h30 au collège. La participation est gratuite.

Renseignements > 02 99 43 50 05

### > SCRABBLE

**Nouvelle activité** au collège de la Roche Aux Fées (rue Anatole Le Braz à Retiers) : le mercredi 20 janvier 2010 à 14 heures. Chaque personne intéressée possédant un jeu de scrabble doit venir avec.

Pour plus d'informations, contacter le 02 99 43 57 33

## CLUB DÉTENTE ET LOISIRS

### JANVIER

Mardi 12 réunion club à 13h30  
Lundi 18 belote canton à Retiers 13h30  
Mardi 19 Assemblée générale élection du tiers sortant 13h30  
Lundi 25 belote à Thourie 13h30  
Mardi 26 réunion club 13h30 avec inscription pot-au-feu et encaissement pour la sortie du 6 juin au 12 juin  
Vend. 29 bal avec Guiffaut  
Lundi 1 fev belote à Coësmes

## LOTO UCTR

À noter sur votre agenda ! L'union cyclotouristique de Retiers organise un **grand loto le dimanche 24 janvier** à la salle omnisports. Ouverture des portes à 12h30. Premier tirage à 14h00.  
**Nombreux lots** : bons d'achat de 30 à 300 €, VTT, sèche-linge, appareil photo numérique.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

14/11 Paolig LYET,  
5 rue Robert Surcouf  
29/11 Samuel MICHEL,  
2 rue des Érables

### Décès

22/11 Maria TESSIER  
veuve MISÉRIAX,  
10 rue Lamennais



## LE RESTÉRIA

[www.lerestertia.net](http://www.lerestertia.net)

### LOUP

Mercredi 30 décembre à 21h  
Jeudi 31 décembre à 20h30  
Dimanche 3 janvier à 14h30  
Lundi 4 janvier à 20h30

### LE VILAIN

Vendredi 1er janvier à 21h  
Samedi 2 janvier à 21h  
Dimanche 3 janvier à 17h

### AVATAR

Vendredi 8 janvier à 21h  
Samedi 9 janvier à 21h  
Dimanche 10 janvier à 14h30

### RAPT

Dimanche 10 janvier à 17h30  
Lundi 11 janvier à 20h30

### LE PETIT NICOLAS

Jeudi 14 janvier > 14h30  
Samedi 16 janvier à 14h30

### OSCAR ET LA DAME ROSE

Vendredi 15 janvier à 21h  
Samedi 16 janvier à 21h  
Dimanche 17 janvier à 14h30

### AWAY WE GO

Dimanche 17 janvier à 17h  
Lundi 18 janvier à 20h30



## INVITATION

Michelle Clouet, maire,  
les adjoints,  
les membres du conseil municipal  
et le personnel communal  
vous offrent leurs meilleurs vœux  
pour 2010 et vous invitent  
à la soirée des vœux à la population  
le vendredi 8 janvier 2010 à 20h  
salle polyvalente, rue Victor Hugo.

## ÉDITORIAL

### DE COPENHAGUE... ... À NOTRE QUOTIDIEN !

La conférence de Copenhague qui vient de réunir 193 pays nous a rappelé les enjeux pour notre planète : si l'on veut limiter son réchauffement, il est indispensable de stopper la croissance des émissions de gaz à effet de serre.

Chacun de nous a sa modeste contribution à apporter à cette action collective. Cela peut passer par des gestes simples : limiter sa consommation d'énergie en baissant un peu le chauffage de son habitation ; utiliser sa voiture à bon escient, privilégier les transports collectifs etc...

D'autres mesures peuvent rendre nos habitations moins consommatrices d'énergie. Souvent la première action consiste en une bonne isolation. Dans les constructions neuves ou les réhabilitations, l'orientation des pièces de vie est aussi fondamentale. Une façade au sud c'est une garantie de moindre consommation. D'ailleurs, nos ancêtres l'avaient bien compris : leurs constructions étaient exposées plein sud, avec de gros murs isolants, et au nord se trouvait souvent une pièce tampon qui servait de réserve.

Dans nos actions collectives futures, une large part devra aussi être faite aux énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, hydraulique, solaire. Car c'est bien tous ensemble que nous pourrions limiter le réchauffement de la planète.

Bernard Peltier,  
adjoint à l'environnement

## GROS PLAN sur...

### LE LOTISSEMENT COMMUNAL DU «CHÊNE VERT 2»



Quelques informations pratiques à propos du lotissement.

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers ont fixé le prix de vente des terrains de la première tranche de ce lotissement à 60 € HT le m<sup>2</sup> (soit 71,76 € TTC). À ce prix il convient d'ajouter le prix des enclaves privatives qui seront réalisées et facturées par la commune sur la base du coût de revient soit 20,37 € HT le m<sup>2</sup>. La surface de ces enclaves est d'environ 30 m<sup>2</sup>.

La commune ayant choisi l'option TVA, les acheteurs ne seront pas assujettis aux droits de mutation. Lors de l'achat,

ils ne devront donc payer en plus du prix du terrain que les frais de bornage et d'acte notarié. La première tranche comprend 38 lots : huit petits lots sont destinés au logement social, les autres lots ont une surface comprise entre 360 et 787 m<sup>2</sup>.

### PASS FONCIER

Les primo-accédants pourront bénéficier, sous condition de revenus, du PASS foncier. Ce dispositif permet de différer l'achat du terrain à la fin des crédits liés à la construction. Il permet aussi de bénéficier d'une TVA réduite. Notre commune dépassant les 2 000 habitants, seuls les terrains de moins de 500 m<sup>2</sup> sont éligibles à ce dispositif. Les travaux de viabilisation viennent de démarrer pour une période de 6 mois environ.

Dès à présent, les personnes intéressées peuvent réserver leur terrain auprès du service urbanisme de la Mairie.

La municipalité

## DERNIÈRE MINUTE

Cet hiver, face aux risques de coupures, apprenons à modérer notre consommation d'électricité. Les Bretons qui s'inscrivent sur le site internet <<[www.ouest-ecowatt.com](http://www.ouest-ecowatt.com)>> reçoivent une alerte orange ou rouge (par SMS, courriel, etc) la veille. Ils peuvent ainsi différer ou modifier leur consommation au bon moment et réduire les risques de coupures électriques.

## COMMUNE

### ÉCLAIRAGES DE NOËL

Certains habitants nous ont fait remarquer que les éclairages de Noël avaient été mis en place trop tôt.

En effet, suite à un problème de location de nacelle, nous les avons installés avant la fin novembre. Seuls les décors de la place Saint-Pierre étaient prévus pour le dernier

week-end de novembre, afin de donner plus d'éclats à la manifestation des commerçants. Nous regrettons vivement ce fait, car nous donnons un mauvais exemple en matière d'économies d'énergie ; nous veillerons à ce que cela ne se reproduise pas l'année prochaine.

Pour compléter votre information, sachez que l'éclairage public s'élève à 15 000 € par an. Nous en déduisons que les éclairages de Noël doivent coûter aux environs de 500 € pour le mois.

### FAUX DÉMARCHAGES

Attention, de faux agents de déchetterie démarchent en porte-à-porte !

Des personnes se font passer pour des agents de déchetterie et passent en porte-à-porte pour collecter vos anciennes batteries.

Le SMICTOM du sud-est de l'Ille-et-Vilaine rappelle qu'il n'y a aucun agent de déchetterie sur le terrain pour collecter des batteries (ou tout autre objet) ou pour vendre des produits tels que des calendriers.



La Lettre de Retiers - Dépôt légal N° 787 - Parution le 4 du mois

Adresse e-mail : [mairie-de-retiers@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-retiers@wanadoo.fr) - Mairie : 02 99 43 51 41

Responsable de la Publication : Michelle CLOUET - Rédaction : Joël RABOT, Jacqueline BARDOUX

Tirage : 1650 exemplaires - Conception : Agence Mine de Rien - Imprimé sur papier écogéré - Imprimerie Reuzé

# MUNICIPALITÉ

## CONSEIL MUNICIPAL 7 DÉCEMBRE 2009

### LOTISSEMENT « LE CHÊNE VERT II »

Le prix de vente terrain est fixé à 60 € HT/m<sup>2</sup>. Les rues du lotissement seront dénommées : Impasse des Saules, impasse des ifs, impasse des Pins, square des Mélèzes, rue des Cèdres et rue des Platanes. L'actuelle rue des Érables sera prolongée.

### MARCHÉ « CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL »

Le Conseil accepte les avenants en plus-value de 2 151 € HT et en moins-value de 20 953.60 € HT.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET N° 1

Le conseil modifie le budget 2009 pour passer une opération d'ordre de 7157 euros concernant l'amortissement des effacements de réseaux et un complément de 30 000 euros aux dépenses du centre technique pour le mobilier, l'informatique et les travaux.

### TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT (TLE)

Afin de permettre à la Commune de créer de nouveaux équipements, le conseil met en place la Taxe Locale d'Équipement (TLE) appliquée aux nouvelles habitations, au taux de 2 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. En plus des exonérations de droit, le Conseil décide d'exonérer 5 catégories :

- Les constructions à caractère social,
- La reconstruction des biens expropriés,
- Les garages à usage commercial,
- Les bâtiments à usage agricole,
- Les constructions édifiées dans une ZAC.

### MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR FRAIS DE RACCORDEMENT À L'ÉGOUT

Le Conseil décide d'annuler la délibération du 12 janvier 2009 concernant la mise en place de la Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) et d'appliquer la participation aux frais de raccordement à l'égout conformément au code de la santé publique.

### CRÉATION D'UN CAE PASSERELLE

Le Conseil accepte de mettre en place un CAE passerelle pour le service technique pour un an à partir du 21 décembre 2009.

### PERSONNEL : MODIFICATION DE POSTES

Suite à la rentrée scolaire 2009, à l'augmentation des effectifs et à une réorganisation due à un agent placé en maladie professionnelle, des modifications d'horaires sont à valider pour différents postes des agents des écoles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ainsi que la création de 2 postes pour des personnes qui travaillent comme auxiliaires au restaurant depuis la rentrée, l'un de 210 h et l'autre de 252 h par an.

### ACHATS À DOMICILE : SOYEZ VIGILANTS

Nous sommes régulièrement questionnés par des habitants qui ont signé des bons de commande à domicile et qui se ravisent quelque temps plus tard.

Tout d'abord un conseil : **prenez le temps de la réflexion** : *Ai-je réellement besoin de ce service ou de ce produit ? Quel sera le service après-vente ? Quels sont les prix pratiqués ?*

**Ne signez aucun bon de commande sous la pression d'un vendeur.** Il sera toujours possible de le faire revenir si vous vous décidez quelque temps après son passage.

Et si vous avez signé et que vous regrettez, sachez que la loi prévoit la possibilité pour l'acheteur de changer d'avis et d'**annuler cette vente dans les 7 jours, par lettre recommandée.** Nous pouvons vous aider, mais seulement dans le cadre de ce délai légal. Passé ce délai des 7 jours, nous ne pouvons plus rien faire.  
Michelle Clouet

### MÉDIATHÈQUE

#### > Une p'tite histoire passait par là...

Fanny de l'association « Histoires de grandir... » propose le **samedi 16 janvier à 10h** une animation autour des livres pour les enfants de 3 mois à 3 ans (gratuit, sur inscription)

#### > club de lecture

Le club de lecture se réunit le **mardi 12 janvier à 20h** à la médiathèque  
N'hésitez pas à nous rejoindre !

#### > Rendez-vous habituels En voilà des histoires

Le moment de se poser et de tendre ses petites oreilles pour écouter des histoires... le **mercredi 27 janvier à 16h30** à partir de 4 ans (gratuit)

#### Bébés lecteurs

Quelques albums d'images rassemblés, un tapis plein de bébés, une petite chaise pour s'installer... **Judi 28 janvier à 10h et 10h30** pour les enfants de 3 mois à 3 ans (gratuit, sur inscription)

### CCAS

Les membres du CCAS et toute une équipe de bénévoles rendent visite aux Restériers de plus de 75 ans, résidant sur la commune ou hébergés en maison de retraite, et leur remettent un cadeau. La distribution s'effectue jusqu'à mi-janvier. Certains oublis peuvent avoir lieu (toutes les personnes ne s'inscrivent pas en mairie lorsqu'elles arrivent sur la commune; des modifications d'adresse n'ont peut-être pas été mentionnées, etc). **N'hésitez pas à signaler tout oubli ou modification** à la mairie.  
M-C Chatellier 02 99 43 51 41

## PRATIQUE

### LA BRETAGNE PASSE AU TOUT-NUMÉRIQUE

La Bretagne est la quatrième région à réaliser son passage à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son, encore faut-il s'y préparer !

Le **8 juin 2010**, en Bretagne, la diffusion analogique des principales chaînes nationales de télévision va s'arrêter. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est prête pour le numérique, au risque de se retrouver avec un écran noir au moment de l'arrêt de l'analogique. Entre la TNT, le satellite, l'ADSL et le câble, les options ne manquent pas. Renseignez-vous avant tout achat !

### Des aides financières et techniques

- une aide de 25 € maximum pour adapter son installation, une aide à l'antenne de 120 € maximum. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide à la parabole de 250 € maximum. (Gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement)
- Une aide technique à l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %.

**Renseignements** 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) ou [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

### BIEN LIRE UNE ÉTIQUETTE

Les élus MSA du canton de Retiers organisent une soirée-débat le **jeudi 28 janvier 2010 sur la transparence des produits alimentaires et le décodage des étiquettes.**

Animée par Mme Bénédicte COSTARD, diététicienne, cette soirée nous aidera à :

- savoir lire les étiquettes, comprendre la composition des produits alimentaires, connaître leur origine...
- connaître les principes nutritionnels de base,
- comprendre le pourquoi de quelques allergies alimentaires,
- connaître la signification et comprendre à quoi correspondent les appellations : AB, AOC, Label Rouge... Produits « bio », « allégés », « naturels », « alicaments »...

et bien d'autres interrogations que vous pouvez vous poser... Cette soirée est ouverte à tous, jeunes et adultes et l'entrée est libre (**20h salle polyvalente**).

### CIMETIÈRE

Prochainement dans votre cimetière des bacs avec couvercle vert seront à votre disposition pour y déposer le contenu de vos jardinières (terreau et plantes sans le pot). Le contenu de ce bac sera composté par le service technique de la mairie. Tout le reste (pots en plastique, gerbes, raquettes, etc....) est à déposer dans le bac avec couvercle gris. Le contenu de ce bac sera incinéré par le SMICTOM à Vitré.

### PROXIM'SERVICES

L'Association Proxim'Services vous propose des services à votre domicile : Ménage, Repassage, Garde d'enfants, Courses.....

L'association est employeur  
Simplicité de la démarche  
Solutions personnalisées

- Qualité de service
- 50 % de la facture déductible des impôts sur le revenu ou crédit d'impôts.

#### Contact/Informations

Valérie MENARD, Responsable de secteur  
24 rue de Paris à Vitré  
Tél/ fax : 02.99.74.45.24  
mel : [infovitre@proximservicesadomicile.fr](mailto:infovitre@proximservicesadomicile.fr)  
**Ouverture** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi.

### BOURSE INITIATIVE JEUNES

Tu as entre 15 et 30 ans, tu habites dans la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées... La Bourse Initiative Jeunes, c'est pour toi !

La Bourse Initiative Jeunes est une aide financière destinée aux jeunes :

- pour les projets à l'international (solidarité internationale, expérience professionnelle...) 18-30 ans,
- pour les projets locaux (festival, projets qui marquent une ouverture vers les autres...).

#### Renseignements :

> Emmanuel Janvier [BIJ du Pays de Vitré - Porte de Bretagne] - Tél. 02 99 00 91 12

> Point Information Jeunesse de Janzé  
13 allée de l'Yve (accès salle des sports)  
35 150 JANZÉ - Tél 02 99 47 46 83.  
mél. : [pjjanze@hotmail.fr](mailto:pjjanze@hotmail.fr)

> Mission Locale (permanences de Martigné-Ferchaud et Retiers)

> Site internet du Pays de Vitré - Portes de Bretagne [www.paysdevitre.org](http://www.paysdevitre.org)

### MUSCULATION

Les adhérents du club de musculation ont pédalé toute la semaine dans leur salle de Retiers. L'animation a été ensuite décentralisée dans la salle des loisirs de Coësmes. **Objectif : faire le maximum de kilomètres afin de récolter de l'argent pour le Téléthon.** L'AMR a ainsi récolté 413 euros financés par les commerçants de Retiers.

### GRIPPE H1N1

Liste des centres de vaccination proches de notre commune :

- **BAIN-DE-BRETAGNE** Croix-Rouge, salle des fêtes,

- **VERN SUR SEICHE** complexe, avenue de La Chalotais,

- **VITRÉ** hall d'exposition, chemin du Feil.

#### > Horaires d'ouverture :

Le lundi de 12h à 20h

Du mardi au vendredi de 9h à 20h

Le samedi de 9h à 17h

Les personnes isolées (handicapées, âgées...) désirant être vaccinées à domicile peuvent s'inscrire en mairie  
Tél. 02 99 43 51 41 (M-C Chatellier)

## VIE LOCALE

### TÉLÉTHON 2010

Nous lançons un appel aux associations, entreprises, particuliers du Pays de la Roche aux Fées pour la 4<sup>e</sup> édition du Téléthon dans le pays de la Roche aux Fées qui aura lieu en décembre 2010.

Nous souhaitons regrouper le maximum d'initiatives dans une organisation commune, afin que la mobilisation soit plus forte à travers une plus grande médiatisation. Même les plus simples et petites animations sont les bienvenues.

Merci de vous faire connaître auprès de Coësmes festivités avant la fin mars, par mail : [telethoncoesmes@yahoo.fr](mailto:telethoncoesmes@yahoo.fr) ou au 06 70 02 41 07

### SNCF

Dès le 13 décembre, du lundi au vendredi, la Région Bretagne met en place des trains supplémentaires (en surbrillance).

#### DE RETIERS VERS RENNES

Jour	Départ Retiers	Arrivée Rennes
Lu à Ve	6h40	7h23
Lu à Ve	7h17	8h06
<b>Lu à Ve</b>	<b>7h57</b>	<b>8h45</b>
Lu-Ma-Je-Ve	12h10	12h51
Me	12h38	13h28
Lu à Ve	17h03	17h54
Lu à Ve	18h40	19h30

#### DE RENNES VERS RETIERS

Jour	Départ Rennes	Arrivée Retiers
Lu à Ve	7h38	8h25
Me	13h00	13h44
Lu-Ma-Je-Ve	13h36	14h18
<b>Lu à Ve</b>	<b>16h45</b>	<b>17h31</b>
Lu à Ve	17h26	18h09
Lu à Ve	18h23	19h09
Lu à Ve	19h35	20h17

### MUNICIPALITÉ (suite)

### MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU TERRAIN DES SPORTS DE MARCILLÉ-ROBERT

Au vu de l'effectif grandissant du club et de la disponibilité des terrains de Retiers, le club de football utilise celui de Marcillé-Robert. Le Conseil accepte de mettre à disposition un agent de la commune pour entretenir ce terrain (désherbage, aération, etc....), la tonte restant à la charge de la commune de Marcillé-Robert.

### RÉORGANISATION DES ARRONDISSEMENTS

La Préfecture projette de modifier les limites des arrondissements de Rennes et Fougères afin de mutualiser les services publics. Le projet prévoit ainsi le passage des cantons d'Argentré-du-Plessis, Chateaubourg, La Guerche, Retiers, Vitré Est et Ouest, de l'arrondissement de Rennes à celui de Fougères.

Le Conseil formule l'avis suivant :

Bien que la logique des déplacements de notre commune soit orientée sur Rennes, nous ne sommes pas opposés à une restructuration à la condition qu'elle apporte une réelle plus value à l'ensemble des acteurs, qu'elle n'ait pas d'incidence sur la vie de nos concitoyens par un libre accès aux services préfectoraux à Rennes ou au nouvel arrondissement créé, que nos communes puissent continuer à bénéficier de l'expertise dont elles ont souvent besoin, d'un appui efficace de l'Etat à notre développement local, que l'ensemble du territoire de notre communauté soit rattaché à la même entité et d'associer à cette réflexion le devenir de nos communautés de communes. De ce fait, la réorganisation des préfectures ne nous semble pas urgente et nous demandons à mettre à profit l'année 2010 pour approfondir la réflexion.

### DIA PELHATE

Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé 11 rue Victor-Hugo d'une surface totale de 87 ca appartenant Monsieur et Madame Pelhate.

### PROCHAIN CONSEIL LUNDI 4 JANVIER 2010 À 20H30 SALLE POLYVALENTE

## HORAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX

#### MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
9h00>12h00/14h00>17h00  
Jeudi et samedi : 9h00>12h00

#### MÉDIATHÈQUE

Lundi : 14h00>18h30  
Mercredi : 9h30>12h00/14h00>18h00  
Vendredi : 15h00>18h30  
Samedi : 9h30>13h30

#### DÉCHETTERIE

Lundi : 9h00>12H00  
Mercredi : 9h00>12h00/14h00>18h00  
Vendredi et samedi : 14h00>18h00